

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal

De la commune d'ECUEILLE

Séance du 08 juillet 2025

Sous la présidence de Jean AUFRERE, Maire de la commune

La Convocation a été adressée le 30 juin 2025

L'ordre du jour du Conseil Municipal sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2025
- Projet SCALIS : approbation du projet et accord de principe pour la garantie d'emprunt
- Budget principal : décision modificative n°2 – opération d'ordre relative à l'avance sur le marché d'extension du Dojo
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Tennis Club Écueillois
- Questions diverses

L'an deux mil vingt-cinq, le huit juillet le Conseil Municipal de la Commune d'Ecueillé (Indre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean AUFRÈRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30.06.2025

PRESENTS : Jean AUFRERE Alain POURNIN, Annie CHRETIEN, Jean-Michel RABIER, Gaëlle WILLEMS, Christine MARTIN, David BOURBON, Anne DAVID, Fabrice LOUBET, Alain PEGUE,

ABSENTS : Anaëlle AUCOMTE, Alexandre BARDET, François LURDE

ABSENTES excusées : Évane LANFANT, Bernadette TAILLE,

POUVOIR : Bernadette TAILLE donne pouvoir à Anne DAVID

Secrétaire de séance : Annie CHRETIEN

Monsieur le Maire rappelle que, suite à l'orage violent survenu le mercredi 25 mai 2025 entre 18h30 et 18h45, la séance du conseil municipal initialement prévue à 19 heures a dû être annulée. En effet, les élus ont été mobilisés en urgence afin de porter assistance et de sécuriser les différents lieux touchés par les intempéries.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2025 à l'unanimité.

DELIB 2025-41 : Accord de principe pour une garantie d'emprunt en faveur de la société SCALIS pour la reconstruction de logements Rue Léon Bodin et Rue des Grands Champs

Exposé des motifs :

La société SCALIS, filiale du groupe POLYLOGIS, possède des terrains situés Rue Léon Bodin et Rue des Grands Champs à Ecueillé. Cette société a pour projet de reconstruire 9 à 10 logements de type T3/T4, en réponse à la forte demande de logements sur la commune d'Ecueillé.

Pour la poursuite de ce projet, la société SCALIS sollicite un accord de principe de la commune d'Ecueillé pour une garantie d'emprunt. Cette garantie est essentielle pour assurer le financement et la réalisation du projet.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet et de donner un accord de principe pour une garantie d'emprunt, afin de soutenir la réalisation de ces logements nécessaires à la commune.

Considérant :

Considérant la forte demande de logements sur la commune d'Ecueillé, notamment de type T3/T4 ;

Considérant l'importance de soutenir les projets de construction de logements sociaux pour répondre aux besoins des habitants ;

Considérant que la garantie d'emprunt est un outil financier permettant de sécuriser le financement du projet de reconstruction de logements par la société SCALIS ;

Considérant que le Conseil Municipal, après délibération, a décidé de suivre les propositions du Maire.

Décisions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. D'approuver le projet de reconstruction de 9 à 10 logements de type T3/T4 par la société SCALIS, Rue Léon Bodin et Rue des Grands Champs à Ecueillé.
2. De donner un accord de principe pour une garantie d'emprunt en faveur de la société SCALIS pour la réalisation de ce projet.

DELIB 2025-42 : Décision Modificative n°2 du Budget Principal

Programme 513 Extension du DOJO

Exposé des motifs :

Suite à l'attribution du marché pour l'extension du dojo, deux entreprises ont sollicité des avances pour les lots 1 (Gros Œuvres) et 2 (Charpentes). Ces avances doivent être intégrées au budget principal à l'article 238, programme 513. Elles seront réintégrées dans les travaux en cours à l'article 231-513 par des opérations d'ordre.

La dépense de l'avance se fait à l'article 238 pour un montant estimé de 9 680 €, des crédits étant disponibles au chapitre 23. Pour réintégrer l'avance, il faudra émettre un titre au 238 programme 513 chapitre 041 et un mandat au 231 programme 513 chapitre 041 pour la somme de 9 680 € **en Opération d'ordre**

Décisions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice en cours.
2. D'émettre les opérations d'ordre suivantes : un titre au 238-513 chapitre 041 et un mandat au 231-513 chapitre 041 pour la somme de 9 680 € afin de réintégrer ces avances dans les travaux en cours.
3. De présenter la maquette budgétaire modifiée en annexe.

DELIB 2025-43 : Subvention exceptionnelle au Tennis Club pour la formation de M. Stéphane MARAIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Tennis Club avait sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 820 €** afin de contribuer au financement de la formation de **Monsieur Stéphane MARAIS au CQPET (Certificat de Qualification Professionnelle d'Éducateur Tennis)**.

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 26.05.2025, la décision avait été **ajournée**, en complément de l'attribution d'une **subvention annuelle de base de 1 300 €** pour l'année 2025.

Depuis, une rencontre a eu lieu le **23 juin 2025** entre **M. AUFRERE, Mme CHRETIEN, M. RABIER et Mme WILLEMS** avec M. MARAIS, afin d'échanger sur le contenu et les enjeux de cette formation.

Le montant total de la formation s'élève à **1 820 €**, somme correspondant intégralement au coût du CQPET. Ce diplôme, désormais obtenu par M. MARAIS, est indispensable pour garantir la **pérennité des cours de tennis** dispensés au sein du club.

Le financement de la formation a été réparti comme suit :

- **Tennis Club** : 920 €
- **Stéphane MARAIS** : 900 €

Au vu de ces éléments et de l'investissement personnel et associatif déjà consenti, la demande de prise en charge par la commune à hauteur de **1 820 €** est considérée comme **justifiée**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **1 820 €** au Tennis Club pour la formation de M. Stéphane MARAIS au titre du CQPET.
- **DIT** que cette dépense sera imputée au budget communal, article 65748
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIB 2025-44 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET LOTISSEMENT

Suite à la vente d'un terrain au lotissement pour un montant de 19810.32€ il manque des crédits à hauteur de 0.32centimes d'euros pour passer les écritures d'ordre

Intitulé	Diminution-sur-crédits-déjà-alloués			Augmentation-des-crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Variation des stocks de terrains 042				71355	-	-0,32
Fonctionnement dépenses						-0,32
Solde			-0,32			
Ventes de terrains aménagés				7015	-	-0,32
Fonctionnement recettes						-0,32
Solde			-0,32			
Communes membres du GFP				168741	H.O.	-0,32
Investissement dépenses						-0,32
Solde			-0,32			
Terrains aménagés 040				3555	H.O.	-0,32
Investissement recettes						-0,32
Solde			-0,32			

¶

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative telle que présentée ci-dessus

Arrivée d'Alexandre BARDET

Propositions de projets à inscrire pour les demandes de subvention FAR 2026 auprès du Département de l'Indre

Projet n°1 : Mise en place d'un système d'alarme et de vidéoprotection

À la suite du vol commis aux ateliers municipaux, Monsieur le Maire propose l'installation :

- d'un système de vidéoprotection au niveau des ateliers,
- d'un système d'alarme avec générateur de fumée.

D'autres demandes d'équipement ont également été exprimées, notamment :

- à La Ferrière (passage à niveau),
- à la gare,
- la remise en place d'une caméra sur la place du 8e Cuirassiers, couvrant l'espace entre la mairie, la pharmacie, ainsi que le passage de la cour de la mairie.

Un chiffrage a été demandé à l'entreprise **DIXYS**.

Financements envisageables : FAR (Fonds d'Action Rurale) 📌 À demander au Département de l'Indre, **DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**
À solliciter auprès de l'État (Financement possible jusqu'à 40 % des dépenses éligibles)

Financements non mobilisables : Le Fonds de Vidéoprotection a déjà attribué pour la première installation et ne peut être sollicité une seconde fois

Débats :

- **Madame Anne DAVID** exprime son désaccord avec l'extension du système de vidéoprotection, ne souhaitant pas multiplier les dispositifs de surveillance sur la commune.
 - **Monsieur AUFRERE** rappelle que l'objectif est de **protéger le patrimoine communal et les personnes**.
 - **Monsieur Alexandre BARDET** souligne l'importance de sécuriser les ateliers municipaux, mais met en garde sur l'usage croissant de l'intelligence artificielle dans ces dispositifs, appelant à la vigilance.
-

Projet n°2 : Travaux de couverture à la Boucherie

La charpente du bâtiment est en bon état, mais les ardoises sont devenues poreuses et doivent être remplacées.

💰 Devis : **17 173,30 € HT soit 20607.96 € TTC**

Une consultation sera réalisée en 2026 auprès de trois entreprises, conformément aux règles de mise en concurrence.

Financement envisagé : Fonds d'Action Rurale (FAR) À solliciter auprès du Département de l'Indre

Projet n°3 : Achat d'une tondeuse frontale

Une réflexion est en cours concernant le remplacement de la tondeuse actuelle. Cet achat pourrait également bénéficier d'un financement via le FAR.

💰 Devis : 49 694 € HT soit 59 702,80 € HT

Une consultation sera menée en 2026 auprès de trois sociétés, conformément aux obligations de mise en concurrence.

Financement envisagé : Fonds d'Action Rurale (FAR) à solliciter auprès du Département de l'Indre

Le Conseil Municipal décide d'inscrire les trois projets suivants dans le cadre de la demande de subvention **FAR 2026** :

1. Mise en place d'un système d'alarme et de vidéoprotection
2. Travaux de couverture à la Boucherie
3. Achat d'une tondeuse frontale

Une **délibération officielle** accompagnée des **plans de financement détaillés** sera prise lors de la séance de **septembre 2025**, dès réception de l'ensemble des **devis**.

Autres questions diverses

1. Fourniture et pose d'un interphone à l'école

Une prévision budgétaire a été faite pour un système radio avec réception sur les téléphones.

💰 **Montant : 1 984,00 € TTC**

Le personnel enseignant a exprimé **son refus de ce système**.

Un **deuxième devis** a été demandé à **M. GODART**, portant sur une **autre solution technique filaire**.

💰 **Montant : 2 223,60 € TTC**

2. Orage violent du mercredi 25 juin 2025

De nombreux bâtiments communaux ont subi des dégâts. Un expert est intervenu en présence de **Mme LACHAUME de GROUPAMA**, **Mme DEMOUEAUX**, **secrétaire de mairie** et **M AUFRERE** le **jeudi 10 juillet 2025**. Le rapport est **en attente**.

Dégâts recensés :

1. Mairie

- Faîtage endommagé
- Ardoises envolées
- Drapeaux arrachés ou abîmés

2. Dépendances de la mairie

- Mitre de cheminée tombée
- Vitre de vasistas cassée (rue ancienne caserne)

3. École – 10 rue Bernard David

- Toiture (maternelle) : angle soulevé
- Infiltrations (maternelle, ATSEM)
- Faîtage envolé au-dessus de l'abri vélo
- Ardoises déplacées / vasistas endommagé

4. ALSH / RAM

- Chute d'arbres sur la clôture du petit bois

5. Atelier municipal – 23 rue du Moulin de la Ville

- Toiture très endommagée
- Nombreuses tôles en fibro-ciment envolées

6. Maison des associations

- Faîtière endommagée

7. Stade municipal

- Filet pare-ballons endommagé par la chute d'arbres

8. Club House – 3 esplanade Le Plaisir

- Toit du chalet soulevé (jour visible)

9. GROUPAMA – Avenue de la Gare

- Tuiles endommagées

10. Presbytère – 6 rue de la Seigneurie

- Tuiles déplacées ou tombées

11. Gendarmerie – Logements

- Ardoises endommagées (local commun)

12. Maison de santé

- Branches tombées sur toiture arrière
- Toiture avant endommagée

13. Logements / Dépendances – 2 bis rue de la Seigneurie

- Antenne TV couchée
- Tuiles au sol

14. Logement école – 14 rue Bernard David

- Infiltration d'eau dans le grenier

15. Logements école – 5 rue des Écoles (au-dessus de la maternelle)

- Arêtier en zinc arraché

16. Logements – 2 bis rue Bernard David / 20 place du 8e Cuirassiers

- Faîtière endommagée

17. Ancienne gare – Avenue de la Gare

- Faîtière endommagée

18. Café-Restaurant – 34 rue du 11 Novembre

- Cheminée tombée (sur le toit et au sol)

19. Mobilier urbain

- Panneaux de signalisation renversés
- Table cassée

20. WC publics – Place du Champ de foire

- Porte endommagée

21. Chapiteaux (stade)

- Un chapiteau entièrement détruit

22. Candélabres – Rue des Moulins / D8 (Route de Loches)

L'entreprise MAYE est intervenue pour sécuriser tous les lieux.

- Devis demandés à l'entreprise **MAYE** (charpente), **M. LEGOUESTRE** (cheminées) et à l'entreprise responsable des **WC publics**.
- **Accès au petit bois derrière le collège fermé suite à la chute d'arbres.**

Remerciements :

Monsieur **AUFRÈRE** remercie les **services techniques** pour leur mobilisation rapide malgré la chaleur, ainsi que les **services administratifs** pour leur réactivité auprès des administrés.

3. Courrier : Vente du terrain à côté du pylône (M. Viraud)

Suite à la réunion du **Conseil Municipal du 26 mai 2025**, un courrier a été adressé à **M. VIRAUD** pour lui notifier la **non-retendue de sa demande d'achat** de la parcelle **B540 (6 683 m²)**, la commune n'ayant **aucun usage** prévu pour ce terrain.

Monsieur le Maire informe avoir reçu des courriers de M. Viraud et en fait part au Conseil. Un courrier a ensuite été adressé à **ON TOWER**, propriétaire du pylône, pour demander le **déplacement rapide du câble d'alimentation** longeant le mur.

4. Télégestion de l'éclairage public

La société **LACROIX** a organisé une matinée de présentation du logiciel de télégestion.

Présents :

- Elus : Anne DAVID, Fabrice LOUBET, Jean-Michel RABIER
- Agents communaux : Adrien LIMET, Denis BOILEAU, Sabine DEMOUEVAUX
- Un agent du **SDEI** et un agent de **CITEOS**

Jean-Michel RABIER informe avoir commencé à **réduire de 40 % la luminosité** sur certains éclairages permanents. Le résultat est **jugé satisfaisant**.

5. Festivités du 14 juillet

- Un arrêté préfectoral **interdit pour l'instant les feux d'artifice jusqu'au 10 juillet**. La commune est **en attente** de savoir si cette interdiction sera prolongée.
 - **85 adultes et 3 enfants** sont inscrits pour les repas du midi. Peu d'inscriptions pour le soir à ce jour.
 - **Gaëlle WILLEMS** souligne le problème du **micro** lors des discours ; elle propose d'investir dans une sonorisation adaptée.
 - Elle demande également **de l'aide pour l'organisation des jeux pour enfants**.
 - Monsieur **AUFRÈRE** demande à **Annie CHRÉTIEN** de **préparer la liste du matériel** nécessaire pour les **services techniques** à l'étang pour la soirée.
-

6. Course du 15 août

Monsieur **AUFRÈRE** informe que **M. MALASSENET** a exprimé un besoin de **signaleurs** pour l'organisation de la course.

7. Informations diverses

Logements communaux

- L'un des **logements de l'école** sera prochainement **reloué à un professeur** qui arrive au collège.
- Le **studio meublé réservé aux apprentis** se libérera **fin août**. Il sera **réoccupé début septembre** par un **nouvel apprenti**, pour une durée prévue de **deux ans**.

Sécurité routière – Route de la Robinière

Monsieur **David BOURBON** demande l'installation d'un **miroir de sécurité** à la sortie du **route de la Robinière**, notamment pour les engins agricoles, la visibilité étant insuffisante.

Monsieur **Alain POURNIN** précise que cela risque d'être **compliqué** car le secteur est situé **hors agglomération**, et qu'une **limitation à 50 km/h** serait obligatoire pour envisager une telle installation.

Pétanque – Sanitaires

Monsieur **Jean-Michel RABIER** signale que les **travaux sanitaires** du terrain de pétanque sont réalisés. Il recommande de **remblayer rapidement** autour de la **rampe d'accès** et de **poser des panneaux sous les chevrons** pour finaliser l'aménagement.

Manifestation – Le Jour de la Nuit

Le CPIE a transmis un **devis** pour une animation dans le cadre de la manifestation « **Le Jour de la Nuit** », pour un montant de **536 € TTC**. Ce devis sera **étudié ultérieurement**.

Animations culturelles

- La manifestation « **Visite des jardins** » a été un **succès**, avec environ **une centaine de visiteurs**.
- Le **théâtre ambulant** a également été **très apprécié** : les **collégiens** ont assisté aux représentations du **vendredi**, et le **public** du **samedi** s'est montré enthousiaste.

Voirie – Rue de la Gare

Madame **Christine MARTIN** signale que les **bouches à clés** situées dans la **rue de la Gare** claquent toujours. Aucune intervention n'a encore été réalisée.

Monsieur **Alain POURNIN** indique qu'il faut **relancer l'entreprise Veolia**.

Activités associatives – Danse

Plusieurs personnes seraient intéressées par des cours de **Zumba** ou de **danse moderne jazz**.

Il est proposé de publier une **annonce sur Facebook** et **Panneau Pocket** pour savoir si un professeur serait intéressé.

La **commune** pourrait mettre une salle à disposition.

Fin de la séance : 21h15